

BEAUX-ARTS.

Inventaire des Sites
dont la conservation présente
un intérêt général.

ARRÊTÉ.

S. Ius

Sassenage

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites de l'Isère au cours de sa séance du 25

Novembre 1938

ARRÊTÉ :

ARTICLE PREMIER.

Est inscrit à l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général, par application de l'article 4 de la loi du 2 Mai 1930, le site des "Cuves de Sassenage" et des Gorges du Furol à Sassenage (Isère) comprenant les parcelles cadastrales Nos 1 à 29 section D1, 12 section D6, 35, 36, 43, 112, 113 section A8, 2, 3, 6, 12 section E6, 67, à 71, 78 section E7 appartenant aux propriétaires suivants:

Propriétaires

Parcelles

Commune de Sassenage.....: 6, 22, section D1

Hameau des Cottes.....: 12, section D6

Société Générale de Force et Lumière, 37 rue Diderot à Grenoble : 18, 19, 20, 23 à 29 section D1
: 112, 113 section A8, 67, 70, 70 bis
: 71, 78 section E7

M. CORBIN Paul, 43 avenue Foch : 7 à 17, 22 Section D1, 35, 36,
à PARIS, 16° : 43 section A8, 2, 3, 6, 7, 12 section E6, 68, 69 section E7

M. ROSTAING ElOI François, serurier à Billery : 1, 2, section D1

M. VEYRET Henri, à Charvet : 3, 4, 5 section D

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de Sassenage et aux propriétaires intéressés

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 19 JUIN 1939

Pour le Ministre et par délégation spéciale

Le Directeur Général des Beaux-Arts

l - - - 4 - - -

D

Par de l'Eglise

Гинер

Chem

1950

46
Mon Cois

George Engel.

Chateau

M^d Couper.

Torrens

Miss Charlotte D.

Cotes

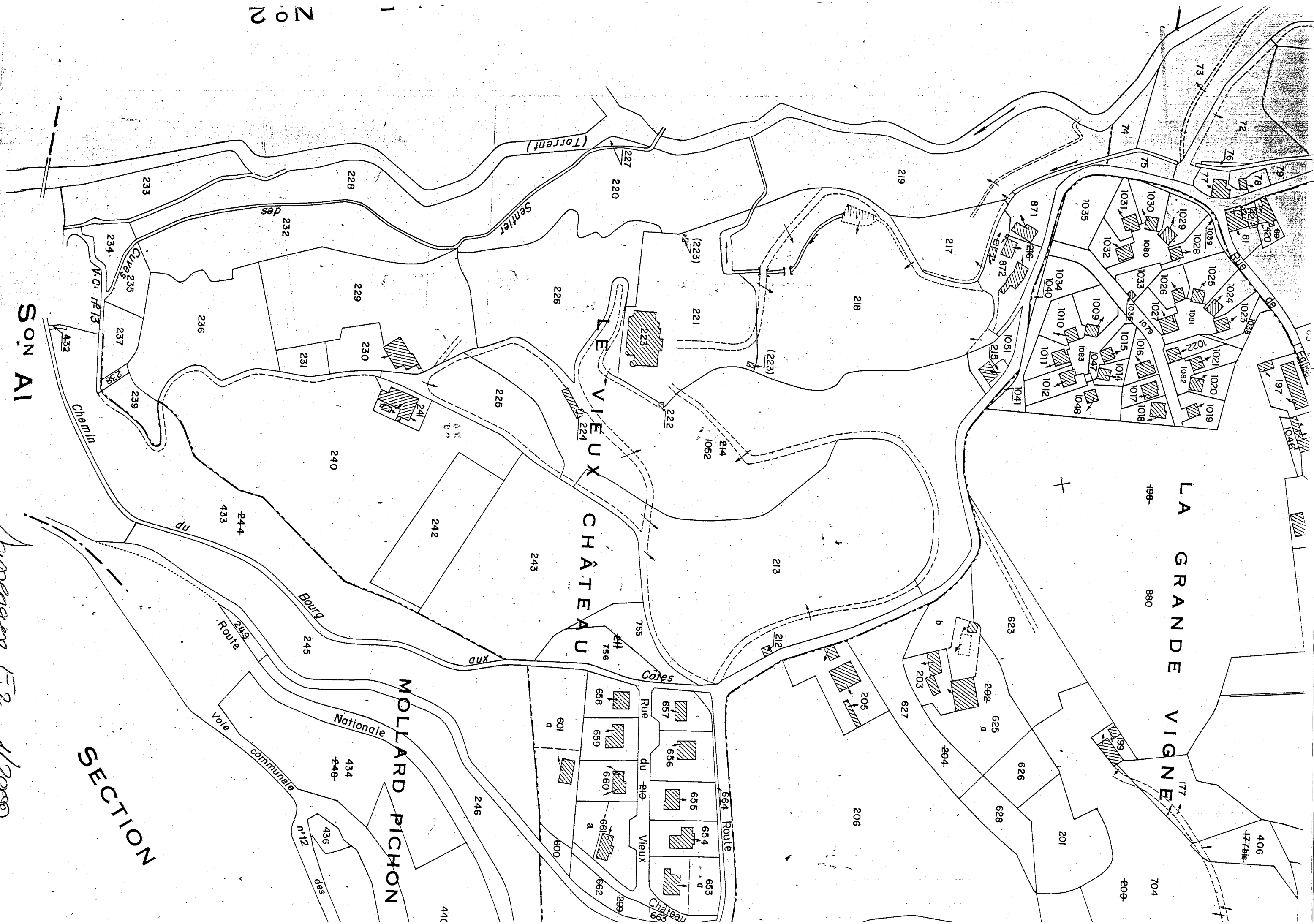
Mon allegien

Major Meeting

Chemie

1880

average - 1/2000



20N

SON
AI

SECTION

Expiring 5/2 11/2000